

BPJEPS **SPÉCIALITÉ** **ÉDUCATEUR SPORTIF** **MENTION ACTIVITÉS** **PHYSIQUES POUR TOUS** **ORIENTÉ PRATIQUES DE SANTÉ**

FORMATION PAR APPRENTISSAGE
(jeunes de moins de 31 ans)

INFORMATIONS BRÈVES

Formule: formation en alternance sur 12 mois

Rythme d'alternance: 2 jours par semaine et semaines bloquées hors vacances scolaires

Volume horaire: 616 h en centre de formation

Dates: du 4 septembre 2017 au 31 août 2018

Lieux: CREPS de Strasbourg, Centre Sportif Régional d'Alsace à Mulhouse, Champ du Feu.

ORGANISATION

Organisme de formation délégué: CREPS Strasbourg

Responsable de formation: Sophie Hoerth-Gnemmi

Tests de sélection: les 30 - 31 mai et 8 - 9 juin 2017

Frais de tests: 50,00 €

CONDITIONS D'INSCRIPTION

NIVEAU PRÉ-REQUIS MINIMUM

→ Être titulaire du PSC1

→ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques.

NIVEAU ATTENDU PAR LE CREPS

Tests techniques:

→ Validation des exigences minimales (tests techniques) avant de pouvoir se présenter à la suite de la sélection.

Se référer à la présentation des différentes épreuves spécifiques dans le dossier de candidature.

→ Expérience d'encadrement et de pratique personnelle pluridisciplinaire dans le secteur des activités physiques.

ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

Épreuves écrites:

→ Questions à réponses courtes:

10 questions de culture générale sportive, de connaissances spécifiques des disciplines sportives, de l'environnement sportif et des principes de l'animation.

→ Question d'actualité

À partir d'un thème d'actualité sportive, le candidat apporte une réponse, une réflexion cohérente, à la question posée. On attend que le candidat prenne position et défende ses idées à l'aide de quelques arguments et exemples.

Cet exercice est composé d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.

Entretien:

→ Entretien ayant pour support un dossier de motivation exposant les expériences de pratique sportive personnelle et d'intervention pédagogique.

FORMATION

OBJECTIFS

→ Obtention du BPJEPS, spécialité Éducateur Sportif, mention APT.

→ Animer, encadrer et promouvoir les activités physiques et sportives dans une perspective de santé, de développement, d'entretien et de loisir, pour tout public.

CONTENUS

→ Modules de formation concernant la participation à la vie, l'organisation, gestion de la structure et l'environnement professionnel.

→ Modules de formation relatifs à la conduite de projets pédagogiques et de projets d'animation.

→ Modules de formation concernant la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être et la découverte de différents publics.

→ Module de formation relatif à la conception et la mise en œuvre de cycle d'animation ou d'apprentissage.

→ Stage en situation professionnelle.

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Réunions d'information:

Au CREPS de Strasbourg, mardi 7 février, jeudi 9 mars et mardi 4 avril 2017, à 18h00.

Retrait des dossiers: à partir du 1er février 2017

Clôture dépôt dossier: 28 avril 2017

Dossier à retirer sur place ou sur le site du CREPS:
www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr